

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 15/06/20	Dossier complet le : 17/12/20	N° d'enregistrement : 2020-9840

### 1. Intitulé du projet

Création d'une liaison RN10-RD7 - Commune de Valence en Poitou (86)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de la Vienne (dept 86)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. BEAL Jean-Louis - Directeur des Routes

RCS / SIRET

2 2 8 6 0 0 0 1 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

Collectivité territoriale département

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6° a)	Création d'une liaison routière sur 800 m permettant de relier la RN10 à la RD7

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Recalibrage sur 400 m de la voie de desserte de la zone d'activités existante

Création sur 800 m d'une voirie de liaison entre la RD7 et la VC4

Création d'un carrefour giratoire de 20m de rayon sur la RD7

Aménagement d'un carrefour plan à trois branches au droit d'un chemin rural de la Marchanderie

## 4.2 Objectifs du projet

La réalisation de la liaison RN10 – RD7 répond à la problématique liée au passage des poids lourds en zones résidentielles (quartier de la Touchette) sur la commune déléguée de Couhé (commune de Valence en Poitou).

L'ensemble du trafic en provenance de Civray (RD7) qui veut rejoindre les accès à la RN10 (échangeur Sud) induit dans le bourg une circulation importante pour laquelle les infrastructures ne sont pas adaptées : voies étroites et sinueuses et environnement urbain incompatible avec une forte circulation de transit.

Les objectifs du nouvel aménagement sont :

- D'améliorer les conditions d'accès à la RN10 Sud pour une partie du trafic en provenance de l'Est en particulier pour les poids lourds venant de Civray par la RD7,
- De dévier le trafic de transit poids lourds et rendre aux riverains du quartier de « La Touchette » une meilleure qualité de vie et un sentiment de sécurité accru,
- De rendre aux riverains un environnement calme et sûr.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de chantier s'étendra sur une période d'environ 10 mois et comprendra les étapes suivantes :

- Travaux préparatoires et démolitions
- Terrassements – Voirie – Signalisation
- Assainissement Pluvial
- Réseaux
- Engazonnement

Travaux sous déviation uniquement pendant la phase des enrobées, avec un balisage temporaire adapté.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la future voie de liaison sera exploitée par les services du Département de la Vienne, selon les modalités d'entretien et d'exploitation en vigueur.

Le trafic routier attendu est :

- pour la section courante : de 978 véhicules par jour, deux sens cumulés, dont 10 % de poids-lourds,
- pour le carrefour giratoire : de 1312 véhicules par jour, deux sens cumulés, dont 10 % de poids-lourds.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Demande d'examen au cas par cas
- Dossier de demande de défrichement
- Dossier d'incidence (déclaration au titre de la loi sur l'eau)
- Étude d'impact (en fonction du résultat de l'étude au cas par cas)
- Étude d'incidence Natura 2000 complète
- DUP conjointe avec l'enquête parcellaire (en fonction des négociations des acquisitions foncières)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	30 000 m <sup>2</sup>
Giratoire	5 800 m <sup>2</sup>
Section courante (entre VC4 et RD7) voie nouvelle	16 100 m <sup>2</sup>
Rabotage ancienne voie (entre RD99 et VC4)	2 700 m <sup>2</sup>
Création de deux bassins d'eau pluviale	5 400 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Les Tranchis, 86700 Valence-en-Poitou

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. 00° 11' 20" E Lat. 46° 17' 14" N

Point d'arrivée : Long. 00° 10' 31" E Lat. 46° 17' 08" N

Communes traversées :

Valence-en-Poitou (86700)

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RN10, concernée par le PPBE de l'Etat
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet intercepte une surface maximale estimée de 5000m <sup>2</sup> de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin du Clain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé du projet n'intercepte pas un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable. Toutefois, le périmètre d'étude rapproché (dédié aux inventaires faunistiques notamment) intercepte le périmètre de protection du captage d'eau potable de Chantemerle. Pas d'incidence prévue sur ce périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 1,5 km de la ZPS FR5412022 "Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voirie en léger remblai par rapport au terrain naturel. La voie nouvelle sera composée de matériaux du site (traitement des matériaux en place) et de matériaux nobles d'apport pour la structure. Des matériaux recyclés seront utilisés pour les accotements. Les enrobés seront composés de matériaux recyclés.
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	> Zones humides : destruction de 5000m <sup>2</sup> (surface maximale estimée) > Au sein du périmètre d'étude rapproché : - Chiroptères : 12 espèces protégées dont 6 avec enjeu modéré et arbres gîtes potentiels, habitats de chasse et corridors de déplacement à enjeux forts. - Insectes : 1 espèce protégée et habitats d'espèce à enjeux forts. - Risques (faune) : destruction d'individus et d'habitats d'espèce, dérangement d'individus, perte et dégradation d'habitats d'espèce et fragmentation de corridors de déplacement. > Importance potentielle des incidences citées : modérée à forte.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 espèce d'oiseau observée (Vanneau huppé) et 5 espèces d'oiseau mentionnées dans la bibliographie à présence jugée probable (Busard cendré, Busard Saint-Martin, OEdicnème criard, Pie-grièche écorcheur et Pluvier doré) communes avec un site Natura 2000 présent dans le périmètre d'étude éloigné (à 1,5 km du projet). Risques : destruction d'espèce, dérangement d'espèce, destruction et pertes d'habitats d'espèce, dégradation d'habitat d'espèce. Importance potentielle des incidences : non significatives à modérées

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces forestiers : boisement classé au PLUi (2020) en éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du Code de l'urbanisme) Espaces naturels : haies (enjeu modéré) Espaces agricoles : champs cultivés (enjeu faible) Risques : destruction, perte, dégradation d'habitats Importance potentielle des incidences : non significatives à modérées
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude trafic en cours de réalisation, permettra de préciser les enjeux et les incidences pressenties.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude trafic en cours de réalisation, permettra de préciser les enjeux et les incidences pressenties.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux sanitaires sont limités car la densité de population est faible et il y a une absence de sites sensibles. La mise en service du projet engendrerait une augmentation modérée des émissions de polluants et de gaz à effet de serre (GES) liés au trafic routier, ainsi que des coûts collectifs associés. Elle engendrerait également une diminution locale significative des émissions des principaux polluants et gaz à effet de serre (GES) sur les axes situés en zone résidentielle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules qui circuleront sur cette nouvelle route pourront engendrer de manière ponctuelle une pollution par des liquides de type carburant, huiles et produits d'entretien (lave-glace), qui s'infiltreront dans les milieux alentours : champs cultivés, boisement, haies.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface agricole sous emprise est de 2ha 44a (soit 84.4% de la surface de l'emprise) et concerne directement 5 exploitations agricoles. La surface agricole sous emprise comporte uniquement des terres de culture (blé tendre et colza en 2018).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Avis de l'Autorité environnementale de 2017 sur projet pour la réalisation et l'exploitation de retenues de substitution pour l'irrigation (procédure Loi sur l'Eau) sur les communes de Rom, Brux, Ceaux-en-Couhé, Saint-Sauveur et Chaunay : ce projet n'entre pas en interaction avec le présent projet de liaison routière. Pas d'incidences cumulées potentielles.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesure d'évitement du risque de destruction d'insectes protégées : préservation des arbres présentant des indices de présence de coléoptères saproxyliques

Mesures de réduction des risques de destruction d'individus ou de nichées d'oiseaux protégés en phase de chantier : commencement des travaux de terrassement sur les cultures avant l'arrivée des oiseaux nicheurs (soit au plus tard en mars) ; contrôle par un écologue de la présence d'espèces protégées (chiroptères) sur les arbres soumis à abattage et mise en place d'un protocole spécifique visant à permettre la fuite des individus avant réalisation de l'abattage.

Mesure de compensation de la destruction de zone humide : compensation sur le même bassin versant ou sur un bassin versant à proximité d'au moins 200% de la surface de zone humide détruite (estimation maximale de 5000m<sup>2</sup> - soit une création d'au moins 10000 m<sup>2</sup> de zones humides) ou compensation en fonctionnalité équivalente sur le même bassin versant.

Mesure de compensation du défrichement d'une partie d'un boisement : déclassement de l'EBC sur 0,29ha en "élément du paysage à protéger (article L151-23 CU)" avec compensation de 0,45ha à l'est du projet dans le PLUi approuvé le 25/02/2020.

Les autres impacts (destruction d'habitats d'espèces autres que les chiroptères en phase travaux, destruction d'individus de la faune en phase d'exploitation) sont jugés faibles du fait de la faible emprise du projet sur les milieux agricoles et de l'absence d'enjeu significatif en termes de déplacement de la faune sur la zone de projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend en compte les différentes contraintes environnementales, notamment en limitant l'emprise en phase de travaux à celle de la liaison routière en phase d'exploitation (plan de circulation des engins respectant les limites des futures infrastructures routières) ou encore en compensant les défrichements et interventions sur les zones humides à hauteur des prescriptions réglementaires, voire au dessus de ces prescriptions.

La réalisation de l'ensemble des mesures décrites au paragraphe 6.4 du présent cerfa permet de proposer un projet respectueux des enjeux environnementaux. En ce sens, nous ne jugeons pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé</u> ou une <u>enveloppe de tracé</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Chasseneuil

le.

12 Juin 2020

Signature

*Le Directeur des Routes*  
  
**Jean-Louis BEAL**

Projet de liaison routière et d'un carrefour entre la RN10 et la RD7 à Valence-en-Poitou



Les parcelles au Nord de la Liaison sont desservies par :

- La voie de la Marchanderie (1)
- La VC4 (2)

Les parcelles au Sud de la Liaison sont desservies par :

- La RD7 (3)
- La VC4 (2)
- La voie sortant sur la liaison (4)

La voie de la Marchanderie coté Nord ne débouche pas sur la Liaison

